



Commune de
Villetaneuse

Affaire suivie par : Sandrine INGREZ
Responsable du Pôle Autonomie et
Inclusion
sandrine.ingrez@mairie-villetaneuse.fr
☎ 01.85.57.39.05

Villetaneuse, le 2 mai 2023

Objet : invitation à l'inscription sur le registre municipal du plan d'alerte et d'urgence canicule.

Madame, Monsieur,

En prévision d'éventuelles chaleurs estivales, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Villetaneuse met à disposition de ses administrés un registre nominatif sur lequel peuvent s'inscrire les personnes âgées de plus de 65 ans ou les personnes en situation de handicap lorsqu'elles sont fragiles, isolées et qu'elles vivent à leur domicile.

Ce registre est mis en place dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence départemental pour les risques exceptionnels de canicule.

Un contact téléphonique hebdomadaire sera organisé cet été du 15 juin au 15 septembre 2023 afin de s'assurer du bien-être et de la sécurité des personnes inscrites. Dans l'hypothèse où un nouvel épisode de canicule serait annoncé, le Centre Communal d'Action Sociale mettra en place un appel téléphonique quotidien. En cas de difficultés, l'intervention des services sociaux et sanitaires sera favorisée afin d'apporter une aide et un soutien à domicile à ces personnes.

Les Villetaneusiens désirant s'inscrire ou inscrire un de leur proche sur ce registre, peuvent s'adresser au Pôle Autonomie et Inclusion (PAI) par téléphone au **01 85 57 39 03 / 01 85 57 39 04**, ou, en renvoyant la fiche d'inscription jointe au courrier à l'adresse ci-dessous :

**Centre Communal d'Action Sociale
Pôle Autonomie et Inclusion
1, Place de l'Hôtel de ville
93 430 VILLETANEUSE
01.34.28.69.25**

Cette demande d'inscription, est une démarche de prévention et de solidarité citoyenne.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Président du C.C.A.S.,

Dieunor EXCELLENT

